

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 10 octobre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

1- Construction d'une habitation multifamiliale sur la propriété située au 1840, rue Principale – Lot 3 991 468 –zone CH-5

La demande vise à autoriser et reconnaître conforme la construction d'une habitation multifamiliale, dont la marge avant est mesurée à 7 m., alors que la marge applicable doit être la moyenne des marges avant des bâtiments adjacents soit 9.98 m tel qu'indiqué à l'article 107 du Règlement de zonage numéro 2022-301. Ceci représente une dérogation de 2.9 m. en marge avant.

2- Projet de lotissement de la propriété située au 500, rue Sylvain – Lot 3 991 060 zone H-13

La demande vise à autoriser et reconnaître conforme la subdivision du lot 3 991 060 en vue de créer les lots 6 589 450 et 6 589 451. L'opération cadastrale vise à réduire la superficie du lot projeté 6 589 450 (résidence actuelle) à 1143 m² au profit du lot projeté 6 589 451 (nouvelle résidence) dont la superficie serait de 813.3 m². La superficie minimale exigée au règlement de lotissement numéro 2022-302 est de 1400 m². Ceci représente une dérogation de 257 m² pour le lot projeté 6 589 450 et une dérogation de 586.7 m² pour le lot projeté numéro 6 589 451.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ces dossiers.

Donné à Saint-Michel, ce 20 septembre 2023.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost

Greffière-trésorière adjointe